

3^e dent de org. Andrieu L. 24-12-53

DÉPARTEMENT
de la
Normandie-Meridionale
ARRONDISSEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Chateaufort
CANTON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Novembre 1953 195

OBJET : L'an mil neuf cent ~~cinquante trois~~ le 23 du mois
23 ~~de Novembre~~, le Conseil Municipal de Royan

et places pu- s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
s : complé- M. Brusset Max, D^eputé Maire en session { ordinaire
t de crédit. d'après convocations faites le 18 Novembre 1953 195... { extraordinaire

NOMBRE
de
Membres municipaux
pris part au vote :

53/104

DATE
L'archivage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Etaient présents : MM. Brusset, Delauné, Seugnet, Reutin
Castelneau, Cousinet, Gussel, Nolle Pouché, M. Council
Donsoq, Lafage, Bourdeille, Herteau, Laurent, Bourdon-
neau, Martaud, Chamboulin, Rochedereux, Chesut, Papeau
Guichaou, Guillaud, Pouget.

Représentés : M. Simon par M. Donsoq, M. Vacheret par
Absents : MM. M. Chamboulin, M. Dufour par M. Rochede-

reux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Council, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

A l'unanimité moins 2 abstentions, MM. Papeau et
Guichaou, le Conseil demande à M. le Préfet de majorer
de 307.100 frs par autorisation spéciale, le crédit ins-
crit au ch. XII, art. 1 du Budget "entretien des rues,
quais et places publiques" chap. XII, art. 1 - Cette ou-
verture de crédit est compensée en recettes par un en-
croissement de 307.100 frs provenant du fonds spécial
d'investissement routier (arrêté préfectoral du 10
Octobre 1953).

APPROUVE
Rochefort s/Mer, le 16 Déc. 1953
Le Sous-Préfet
Signé : Illisible.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au
tin public, établir à
ite la désignation de
vote (Art. 51 de la loi
avril 1884).

entionner à la suite
isc qu'ils a empêchés
gner (Art. 57 de la loi
icipale).

COPIE CONFORME

DE ROYAN

Royan le 4 Mars 1951

Le Député Maire de Royan

à Monsieur le Directeur Général
de la Caisse des Dépôts et Consignations
Département des pensions
Service de Retraites
51 rue de Lille Paris

Monsieur le Directeur Général

Suite à votre circulaire concernant la révision des pensions résultant des deux dernières augmentations de traitements j'ai l'honneur de vous adresser ce jointes copies des deux délibérations approuvées du Conseil Municipal, portant majorations de traitements conformément aux lois et décrets en vigueur.

Veillez à agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Pr le Député Maire
l'Adjoint délégué